

Condé-sur-Seulles

Le Journal

Février 2026



p.4

Retour sur 2025



p.7

Finances Locales



p.8

Actualités

Numéros utiles

Gendarmerie de Bayeux	02.31.51.12.20
Bayeux Intercom	02.31.51.63.00
SIVOS de Tilly/Seulles	02.31.73.00.13
Transport scolaire vers le Collège	
Collectéa	02.31.92.54.93
Syndicat des déchets ménagers	
Ecole au gré des vents	02.31.22.51.28
JUAYE MONDAYE	
Ecole des Prés Verts	02.31.21.59.25
NONANT	

Location de la salle communale

Capacités : 50 couverts

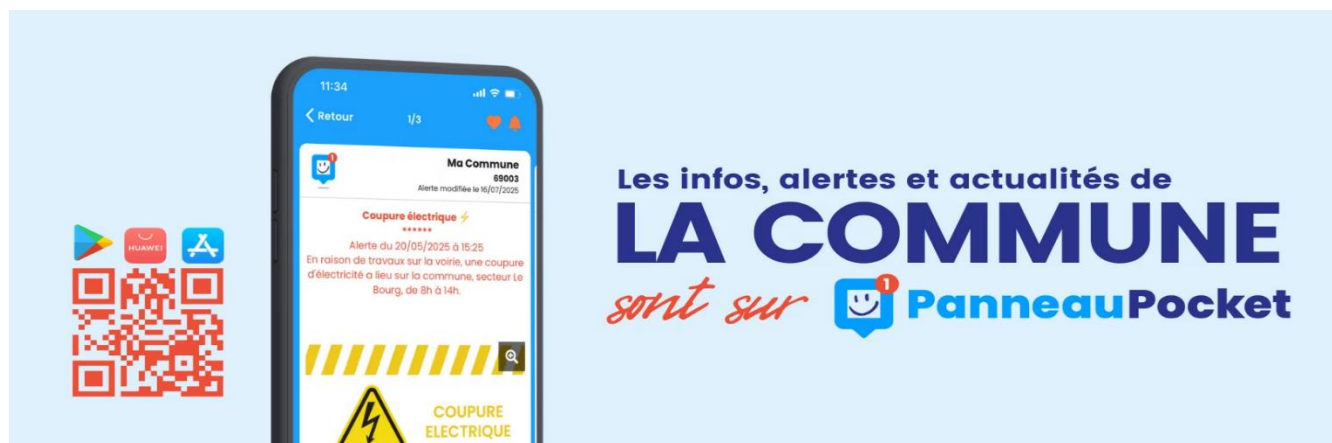
TARIFS

- Habitants de la commune
180 € sans vaisselle
215 € avec vaisselle
- Habitants hors commune
230 € sans vaisselle
265 € avec vaisselle

Consommation électrique : 0.50 €/KWatts

CONDITIONS

Signature d'une convention entre le demandeur et la commune pour finaliser la réservation



Cindy GUIGUE, Secrétaire Générale de Mairie

Ouverture au public le mardi de 16h à 19h

Mairie

13 route de Nonant

14250 Condé-sur-Seulles

02.31.21.16.12 - mairie@condesurseulles.fr

Le mot du maire

Chers habitants,

Notre commune a gardé son identité rurale selon les décisions prises lors de l'élaboration du PLUI, avec l'assentiment des habitants et du conseil municipal.

Pour autant, depuis ces dernières années, une trentaine de maisons ont été construites et nous avons accueilli de nouvelles familles faisant passer la population à 303 habitants.

La commune est représentée à toutes les entités intercommunales (Bayeux Intercom, SDEC Energie, SIVOS de Tilly/Seulles, etc) et nous avons pu, grâce à cela, faire valoir ses intérêts.

Dans quelques jours, le 15 mars, nous serons appelés à prouver notre confiance à ceux qui l'ont sollicitée, dans des conditions administratives nouvelles.

De nombreux projets sont en cours et j'ai toute confiance pour l'avenir en la nouvelle équipe. Je ne doute pas de l'intérêt de tous à faire respecter les intérêts de la commune et lui donner un nouvel essor.

Aussi, ce petit mot est pour moi, très modestement, l'occasion de dire Merci à tous les habitants et nos collègues qui se sont succédés au conseil municipal depuis 42 ans.

Emile Touffaire
Le maire

Nos joies

Bienvenue à :

- Gabrielle CAUCHY
- Martin SUISSE DE SAINTE CLAIRE
- Ylan TAFFOUREAU



Ils se sont dit oui ! Félicitations aux mariés.



- Louis DUVAL et Isabelle GIGON
- Nacim SOUNI et Anaëlle ANGER

Nos peines

- Décès de Olivier D'AUDIGIER

2025 Les moments forts de la vie communale

Commémorations



Le 11 novembre ,
Condé sur Seulles



Concert à l'Eglise

En partenariat avec l'ADTLB, un concert de trompette et d'orgue a été organisé à l'Eglise Notre Dame le 3 octobre.

De nombreuses œuvres (Vivaldi, Bach, Stanley...) ont été reprises par Romain BASTARD et Benjamin BELLOIR.





Inauguration du city-stade

Samedi 21 juin, les habitants ont été invités à l'inauguration du city-stade, tant attendu.

Les enfants ont pu également profiter de la structure gonflable spécialement installé pour l'occasion.



DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Bayeux
Commune de CONDE-SUR-SEULLES

REGLEMENT D'UTILISATION DU CITY STADE

Article 1^{er} : DISPOSITIONS GENERALES

Le City Stade, implanté route de Nonant, est un équipement sportif ouvert à tous, libre d'accès sous certaines conditions dans l'intérêt des riverains et des usagers publics. Cet équipement n'est pas surveillé.

En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement, en accepter toutes les conditions et être conscients qu'il pourra leur être opposé.

La commune ne pourra être tenue pour responsable

- en cas de perte, de vol ou de dégradation sur les effets/objets laissés aux abords ou à l'intérieur de l'espace de l'équipement.
- de toute utilisation des lieux non conforme à leur destination et aux consignes de sécurité prévues dans ce cadre.

La commune se réserve le droit de fermer le site à tout moment et sans justification.

La commune se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.

Article 2 : DEFINITION DES ACTIVITES

Le City Stade est un terrain multisports réservé à la pratique du basket-ball, volley-ball, mini hand-ball, mini football, tennis et badminton.

Article 3 : CONDITIONS D'ACCES

Le site n'est pas surveillé.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

L'accès au City Stade et son utilisation sont formellement interdits aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés par un parent ou d'une tierce personne majeure.

Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et à avoir un comportement respectueux.

Article 4 : LES HORAIRES

Le city Stade est accessible tous les jours y compris le Week-End et les jours fériés de :

- 9h00 à 18h00 du 1^{er} octobre au 31 mars
- 9h00 à 21h00 du 1^{er} avril au 30 septembre

Article 5 : ORDRE ET SECURITE

D'une manière générale, les usagers doivent utiliser le City Stade dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition.

Accusé de réception en préfecture
214-21431431-20250401-2025-01-CE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Sont formellement interdits dans l'enceinte du site :

- Les rollers, planches et patins à roulettes
- Les vélos, cycles et engins motorisés
- Les boules de pétanque
- Les chaussures à crampons

L'utilisation de cette équipement sportif doit se faire dans le respect des riverains

Dans l'enceinte est aux abords de City Stade, il est donc interdit :

- De troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores (poste de radio, instrument de musique, pétard et fusées, etc) et en faisant des rassemblements et/ou attroupements bruyants
- De modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles, de structures, de matériels non adaptés ou hors normes
- D'utiliser cet espace et ses abords pour d'autres activités que celles sportives prévues dans le règlement
- D'escalader, de grimper sur les grillages, buts et panneaux de basket ou rambardes et filets en hauteur
- De fumer, de consommer de l'alcool, d'introduire des bouteilles ou flacons en verre

En cas de manquement au règlement, de détérioration, de dégâts sur le terrain ou sur l'environnement immédiat, les usagers doivent prévenir la mairie 02.31.21.16.12

Article 6 : SANCTIONS

Le non-respect du règlement entraînera un rappel à l'ordre avec obligation pour l'usager de s'y conformer. Le présent règlement intérieur est applicable dès son affichage.

Toute dégradation sur les équipements entraînera des poursuites financières envers les contrevenants présents sur place.

Le présent règlement est déposé en Gendarmerie à Tilly-sur-Seulles et à la sous-préfecture de Bayeux. Il est affiché en mairie et sur le site de Bayeux.

Délibération du conseil municipal le 01.04.2025

Accusé de réception en préfecture
214-21431431-20250401-2025-01-CE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

2025 Les moments forts de la vie communale

Spectacle de fin d'année

« Du rififi chez le Père Noël »

Accompagné de son fidèle lutin Patatras, le Père Noël prépare la distribution de cadeaux... Tout se passe à merveille... Lorsque le téléphone sonne...

Magie, musique et pitreries ont ravi les yeux émerveillés de nos chérubins le dimanche 7 décembre à la salle polyvalente.

Comme chaque année après le spectacle, les familles ont partagé un goûter et le Père Noël a fait la distribution des cadeaux.



Les finances locales

Résultat du Compte Financier Unique de l'exercice 2025

EXERCICE 2025 (en euros)	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes réalisées	266 151,27	159 409,48
Dépenses réalisées	140 311,29	102 939,74
Excédent l'exercice 2025	125 839,98	56 469,74
Résultat déficitaire de 2024	-85 576,32	61 777,00
Résultat excédentaire	40 263.66	118 249,74

Travaux en Investissement

- Enfouissement des réseaux électriques 116 595.51 €
- Clôture mitoyenne du City-stade 1 408.93 €
- Terrassement du terrain mitoyen au City-Stade 1 896.00 €
- Voirie (pose de caniveau, réfection de route...) 4588.93 €

Travaux en Fonctionnement

- Réparation toiture Presbytère 818.40 €
- Remise aux normes électriques Presbytère 1 330.07 €
- Entretien voirie 2640.00 €
- Entretien Micro-station 373.94 €
- Entretien Défibrillateur et extincteurs 414.92 €

Travaux en cours

- Début mars, rénovation des murs de l'Eglise (coté sacristie et cimetière)

Subventions notifiées à percevoir

Association de la sauvegarde de l'art Français	3 000.00 €
Dotation des Equipement des Territoires Ruraux (ETAT)	6 376.80 €
Service Départemental du Patrimoine	8 502.00 €

TAUX D'IMPOSITION

Taxe foncière bâtie (TFB)	41.17 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	30.37 %
Taxe d'habitation	10.41 %

Les élections municipales du 15 et 22 mars 2026



Manifestations prévues pour l'année 2026

- Repas des aînés : date à venir
- Concert à l'Eglise : date à venir
- Spectacle de Noël : le 6 décembre

Informations Bayeux Intercom

OPAH BAYEUX INTERCOM

Adapter son logement pour y vivre longtemps

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Bayeux Intercom propose aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et locataires, sous conditions, une aide à l'adaptation des logements pour anticiper la perte d'autonomie.

POUR QUI ?

- Les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes de plus 60 ans sous conditions,
- Les personnes reconnues handicapées

POUR QUELS TRAVAUX ?

- Création d'une douche à l'italienne, éviers, lavabos à hauteur réglable, baignoire à porte, barre d'appui, siège de douche, WC réhaussés...
- Les équipements de sécurité et d'accessibilité : unité de vie accessible, monte-escalier, revêtement de sol antidérapant, système de commande à distance des installations électriques...

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Grâce à l'OPAH, les travaux d'accessibilité, de maintien à domicile peuvent être subventionnés, sous conditions, par les partenaires du dispositif : Etat, Anah (Agence nationale de l'habitat), Bayeux Intercom, ... Les aides, cumulées, peuvent couvrir de 35 à 80% du montant total HT des travaux dans la limite de 22 000 € HT. Pour bénéficier des aides, les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt des dossiers de subventions.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

Un opérateur habitat (groupement associatif CDHAT / SOLIHA) mandaté par Bayeux Intercom est là pour vous accompagner, vous conseiller et vous informer tout au long de votre projet de travaux :

- Réalisation d'un diagnostic technique, financier et social
- Assistance dans le montage du projet
- Élaboration du plan de financement des travaux (subventions, prêts...),
- Montage des dossiers de demande de financement

OU SE RENSEIGNER ?

Permanences sur rendez-vous :

A Bayeux – siège de Bayeux intercom
✓ les 1^{er} mardi du mois, de 14h à 17h

✓ les 1^{er} et 3^e mercredi du mois de 9h30 à 12h



Attention, fin du dispositif en avril 2027 !

BlablacarDaily

Covoiturage : économisez ou gagnez de l'argent avec Blablacar Daily

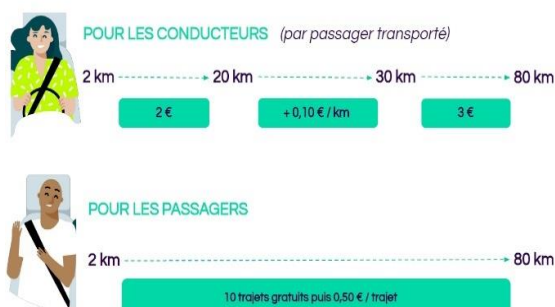
Depuis le printemps 2025, Bayeux Intercom encourage financièrement les automobilistes à partager leurs trajets domicile-travail avec l'application BlaBlaCar Daily. Les conducteurs gagnent de l'argent à chaque trajet et les passagers économisent sur leurs déplacements. Explications



Comment ça fonctionne ?

1. Les usagers téléchargent l'application mobile BlaBlaCar Daily. Ils renseignent leurs adresses de domicile et de travail, ainsi que leurs horaires pour trouver le covoiturage dont ils ont besoin (les horaires peuvent être différents pour chaque jour de la semaine). Puis, ils indiquent s'ils sont passagers et/ou conducteurs.
2. L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.
3. Le conducteur reçoit une compensation de 2€ à 3€ par trajet et par passager, selon la distance parcourue. Pour les passagers, les 10 premiers trajets sont gratuits, puis à seulement 0,50 € grâce au soutien de Bayeux Intercom.

Quels sont les trajets concernés ?



- Les trajets effectués dans le périmètre intercommunal OU depuis et/ou vers le territoire de Bayeux Intercom. Exemples : [votre commune] vers [autre commune du territoire], [votre commune] vers Falaise ou encore Caen vers [votre commune].
- Les trajets d'une distance minimale de 2 km et une distance maximale de 80 km.

Garantie retour

En cas d'annulation de dernière minute du trajet retour par le conducteur, BlaBlaCar assure le retour au domicile du passager (sous certaines conditions).

TAD - Transport à la demande

Le transport à la demande près de chez vous

Pour compléter l'offre de bus Bybus, Bayeux Intercom propose un service de transport à la demande (TAD) sur réservation. Suite à une restructuration du service, le TAD dessert à présent les 36 communes de l'intercommunalité, deux jours par semaine :

› 2 aller-retours le mercredi, en période scolaire

› 4 aller-retours le samedi, toute l'année

La réservation est obligatoire au plus tard la veille du service avant 17h

- en appelant Bayeux Intercom au **02 31 51 63 00**
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)
- via le site internet **by-mobilite-bayeux-intercom.fr**
- via l'application mobile ByMobilité

En pratique

- Toutes les communes possèdent au moins un arrêt TAD, identifiables sur le site internet Bymobilités.
- Les horaires de **départ depuis Bayeux** et d'**arrivée à Bayeux** sont fixes. Les fiches horaires sont consultables sur by-mobilite-bayeux-intercom.fr, dans la rubrique « Se déplacer ».
- L'horaire de prise ou dépose dans la commune dépend du nombre d'autres passagers et de leur trajet.
- Après réservation, Keolis recontacte l'usager la veille pour confirmer l'horaire.



Collecte des déchets

Demande de carte

- Uniquement sur le site : www.seros.fr depuis le 1^{er} janvier
onglet « Trier »
puis « carte de déchetterie »
- Horaire d'ouverture de la déchetterie de Vaucelles :
 - Le lundi de 13h45 à 17h30
 - Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30

Sauf les jours fériés



1 rue Marcel Fauvel – ZAC de Bellefontaine
14400 BAYEUX
02.31.51.69.60
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Le dépôt des déchets amiantés se fait le mercredi matin sur rdv uniquement.



MÉMO TRI

à accrocher chez vous !



EMBALLAGES ET PAPIERS



Toutes les cartonnets
et briques alimentaires



Tous les emballages en métal



Tous les papiers
(sauf : essuie-tout, mouchoirs
et papier peint)

bien vidés
non lavés
séparez les emballages

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !



Tous les emballages en plastique



bac au sec plein



conteneur sélectif

EMBALLAGES EN VERRE



Tous les emballages en verre : bouteilles, pots, bocaux et flacons

bien vidés
non lavés
pas d'ampoule, de néon, ni de vaisselle



conteneur à verre

DÉCHETS COMPOSTABLES

en petits morceaux
en mélange avec de la matière sèche



composteur

Épluchures de fruits et de légumes, marc de café et dosettes souples, feuilles de thé,
plantes fanées, mouchoirs, essuie-tout, coquilles d'œufs broyées...

Avec l'expérience, tous les déchets organiques se compostent. Plus d'infos : www.seroc14.fr/reduire/compostage

Collecte le matin (Présenter vos déchets la veille à partir de 19h)

Un doute,
Une question ?

02 31 92 54 93
accueil@smismb.fr

1 Rue Marcel FAUVEL
14 400 BAYEUX

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30

www.collectea.fr

☒ Ordures ménagères, bac noir
☐ Emballages et papiers, bac jaune
☐ Je coche la case lorsque j'ai mis mon bac noir à la collecte
☐ Jour sans collecte (férié...)

Décembre 2025	Janvier 2026	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 01 49 M 02 M 03 J 04 V 05 S 06 D 07 L 08 50 M 09 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 51 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 52 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 M 31	J 01 V 02 S 03 D 04 L 05 2 M 06 M 07 J 08 V 09 S 10 D 11 L 12 3 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 4 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 5 M 27 M 28 J 29 V 30 S 31	D 01 L 02 6 M 03 M 04 J 05 V 06 S 07 D 08 L 09 7 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 8 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 9 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28	D 01 L 02 10 M 03 M 04 J 05 V 06 S 07 D 08 L 09 11 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 12 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 13 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 14 M 31	M 01 J 02 V 03 S 04 D 05 L 06 31 M 07 M 08 J 09 V 10 S 11 D 12 L 13 16 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 17 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 18 M 28 M 29 J 30 D 31	V 01 S 02 D 03 L 04 19 M 05 M 06 J 07 V 08 S 09 D 10 L 11 20 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 21 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 22 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31	L 01 23 M 02 M 03 J 04 V 05 S 06 D 07 L 08 24 M 09 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 25 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 26 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 27 M 30

Collecte le matin (Présenter vos déchets la veille à partir de 19h)

Un doute,
Une question ?

02 31 92 54 93
accueil@smismb.fr

1 Rue Marcel FAUVEL
14 400 BAYEUX

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30

www.collectea.fr

☒ Ordures ménagères, bac noir
☐ Emballages et papiers, bac jaune
☐ Je coche la case lorsque j'ai mis mon bac noir à la collecte
☐ Jour sans collecte (férié...)

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier 2027
M 01 J 02 V 03 S 04 D 05 L 06 28 M 07 M 08 J 09 V 10 S 11 D 12 L 13 29 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 30 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 31 M 28 M 29 J 30 V 31	S 01 D 02 L 03 32 M 04 M 05 J 06 V 07 S 08 D 09 L 10 33 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 34 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 35 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31 36	M 01 M 02 J 03 V 04 S 05 D 06 L 07 37 M 08 M 09 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 38 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 39 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 40 M 29 M 30	J 01 V 02 S 03 D 04 L 05 41 M 06 M 07 J 08 V 09 S 10 D 11 L 12 42 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 43 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 44 M 27 M 28 J 29 V 30 S 31	D 01 L 02 45 M 03 M 04 J 05 V 06 S 07 D 08 L 09 46 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 47 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 48 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 49 M 31	M 01 M 02 J 03 V 04 S 05 D 06 L 07 50 M 08 M 09 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 51 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 52 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 53 M 29 M 30 J 31	V 01 S 02 D 03 L 04 1 M 05 M 06 J 07 V 08 S 09 D 10 L 11 2 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 3 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 4 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31

Informations diverses

Lutte contre le frelon asiatique

Si vous constatez un nid de frelons asiatiques, contacter la mairie

Bilan 2025 : destruction de 5 nids primaires

Frelon Asiatique (à pattes jaunes)



Au printemps , la vigilance est de mise !

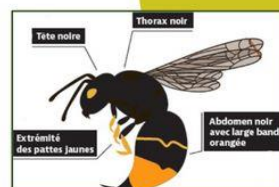
⇒ **LES NIDS PRIMAIRES**

■ QUAND les Observer ?

D'avril à juillet, la fondatrice frelon asiatique émerge de son hivernage ...



Gyne FA en dormance pendant la phase hivernale



La fondatrice édifie seule un nid de fondation dit « nid primaire »

■ À QUOI ressemble un nid primaire ?

Sphère suspendue avec une petite ouverture vers le bas



Petite taille, 5 à 10 cm de diamètre, qui va progressivement atteindre 20 cm

Urgences vétérinaires

Chaque année, de nombreux chiens et chats sont gravement envenimés par les poils urticants **des chenilles processionnaire**. Certains succomberont à leurs blessures.

Les équipes du 3115 ont développé un outil de signalement en ligne, simple, rapide et efficace :

Alerte Chenilles !



